



Montréal, le 2 février 2020

Chers Commodores et Officiers,

Au nom des officiers et des membres du Club Nautique Île-Perrot, il me fait plaisir de vous offrir les privilèges de réciprocité aux membres de votre club pour la prochaine saison de voile. Vous trouverez ci-joint notre carte de courtoisie pour la saison qui vient.

Vous pourrez profiter de nos facilités : chalet avec douches, buanderie, cuisine complète. Notre service de bar est ouvert les mardis et jeudis et les fins de semaine. Nous mettons également à votre disposition un quai avec potence pour le matage, une station de pompage et des sorties électriques pour vos réparations, toujours sans frais.

Notre politique de réciprocité vous donne droit à trois journées gratuites par saison et des frais de quinze dollars par jour pour les journées suivantes. Le Club Nautique Île-Perrot, qui est situé sur les rives du Lac St-Louis à mi-chemin entre les écluses de Beauharnois et de St-Anne-de-Bellevue, est un club pour voiliers seulement et peut accueillir des bateaux avec un tirant d'eau maximum de cinq pieds six pouces. Après vous être amarré au quai des visiteurs, bien vouloir vous présenter à la personne au bar ou à l'un de nos membres lors de votre arrivée et vous enregistrer dans le registre des visiteurs. Vous pouvez aussi contacter le Maître de Port. Visiter notre site Web ([www.ipyc.ca](http://www.ipyc.ca)) pour toute information.

Nous vous souhaitons une belle saison de navigation et espérons avoir votre visite la saison prochaine

Bien à vous,

Alex Turcotte  
Secrétaire, Club Nautique Île Perrot Inc.